

Séance du Jeudi 15 octobre 2020

Membres en exercice : 15
Convocation du 6 octobre 2020

Présents : 11 + 2 pouvoirs
Affichage : 6 octobre 2020

L'an deux mille vingt, le jeudi quinze octobre, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Madame SCHAUFLEUR Jacqueline, Maire.

Étaient présents : Mmes SCHAUFLEUR, PEREIRA, COLLARD, DANIEL, BRE, LEMAIRE,
Mrs DUMEE, BARCELLA, BOUCHASSON, BENOIST, GURY

Étaient absents avec pouvoirs : M. SOULIER à Mme PEREIRA
M. PHILIPPE à Mme BRE

Étaient absents : Mmes SABRE, VERMANDEL (excusées)

Secrétaire de séance : M. BENOIST Alain

Le Conseil Municipal désigne, à l'unanimité, M. BENOIST Alain, secrétaire de séance, en application de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le procès-verbal de la réunion du 12 septembre 2020 est approuvé, à l'unanimité.

✓ **Délibération n°2020-47 : Commande Publique / Délégation de travaux d'éclairage public – Programme 2021 – Route d'Hautefeuille**

Mme le Maire présente aux élus l'Avant Projet Sommaire réalisé par le SDESM à l'occasion d'un projet d'éclairage public Route d'Hautefeuille. Il est nécessaire de créer un point lumineux supplémentaire au dernier numéro de la Route d'Hautefeuille et donc d'étendre le réseau.

Le montant des travaux est estimé d'après l'Avant Projet Sommaire à 2 209,00 € HT soit 2 651 € TTC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE le programme de travaux et les modalités financières d'après l'avant-projet sommaire (APS).

TRANSFÈRE au SDESM la maîtrise d'ouvrage pour les travaux concernés.

DEMANDER au SDESM de lancer les études et les travaux concernant la création d'un point lumineux et l'extension du réseau aérien sur le réseau d'éclairage public de la Route d'Hautefeuille.

DIT que les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif de l'année de réalisation des travaux.

AUTORISE Mme le Maire à signer la convention de transfert de maîtrise d'ouvrage relative à la réalisation des travaux, jointe en annexe, ainsi que les éventuels avenants et tout document nécessaire à sa passation ou son exécution.

AUTORISE le SDESM à récupérer les certificats d'économie d'énergie auprès de son obligé ou à présenter les dossiers de demande de subvention auprès de l'ADEME et autres organismes.

AUTORISE le SDESM à évacuer et à mettre en décharge spécialisée les points lumineux déposés afin d'effectuer le traitement et le recyclage des déchets.

✓ **Délibération n°2020-48 : Commande Publique / Travaux d'enfouissement des réseaux électriques Grande Rue (1ère tranche – de la rue Creuse au Chemin du Bout de La Celle)**

Mme le Maire rappelle aux élus le projet d'enfouissement des réseaux Grande Rue qui a été présenté lors de la réunion de travail en date du 8 octobre 2020.

Il est nécessaire d'approuver le programme de travaux et les modalités financières pour la 1ère tranche du projet d'enfouissement des réseaux Grande Rue (de la rue Creuse au Chemin du Bout de La Celle).

Le montant des travaux est estimé, d'après l'Avant Projet Sommaire réalisé par le SDESM, à 108 793,00 € HT pour la basse tension, à 93 093,00 € TTC pour l'éclairage public et à 84 247,00 € TTC pour les communications électroniques ;

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Mme le Maire et après en avoir délibéré à l'unanimité,

APPROUVE le programme de travaux et les modalités financières.

TRANSFÈRE au SDESM la maîtrise d'ouvrage pour les travaux concernés.

DEMANDE au SDESM de lancer l'étude d'exécution et les travaux d'enfouissement des réseaux basse tension, éclairage public et communications électroniques de la Grande Rue pour la 1ère tranche (de la rue Creuse au Chemin du Bout de La Celle).

DIT que les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif de l'année de réalisation des travaux.

AUTORISE Mme le Maire à signer la convention de transfert de maîtrise d'ouvrage relative à la réalisation des travaux, jointe en annexe, ainsi que les éventuels avenants et tout document nécessaire à sa passation ou son exécution.

✓ **Délibération n°2020-49 : Commande Publique / Convention de prise en charge et de gestion de colonies de chats libres – Fondation Clara**

Mme le Maire rappelle qu'une convention avait été signée en 2019 pour gérer les colonies de chats présents Rue des Camélias. Une quinzaine de chats avaient pu être capturés et stérilisés. A ce jour, il reste encore des chats ayant échappé à de cette opération. Il convient de renouveler cette convention.

Considérant la proposition de la Fondation Clara, d'effectuer la capture et les opérations d'identification, de vaccination et de stérilisation des chats errants, ainsi que leur transport et leur retour sur leur lieu de capture ;

Considérant que cette prestation s'élève à la somme de 120 € TTC par chat capturé ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ACCEPTE de renouveler et de signer la convention de prise en charge et de gestion de colonies de chats libres présentée par la Fondation CLARA pour un montant de 120 € TTC par chat capturé.

DIT que les dépenses sont inscrites au budget communal.

DEPARTEMENT SEINE ET MARNE / COMMUNE DE LA CELLE SUR MORIN 77515
Conseil Municipal du Jeudi 15 octobre 2020

✓ **Délibération n°2020-50 : Intercommunalité / Présentation du rapport d'activité 2019 de la Communauté d'Agglomération Coulommiers Pays de Brie**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et plus particulièrement l'article L.5211-39, qui fixe comme obligation au Président de chaque EPCI d'adresser chaque année au maire de chaque commune membre un rapport retraçant l'activité de l'établissement,

Vu le rapport sur l'activité 2019 présenté en conseil communautaire du 29 septembre 2020,

Après examen et délibéré, Mme le Maire

DONNE communication du rapport au conseil municipal en séance publique. Le rapport d'activité 2019 de la communauté d'agglomération Coulommiers Pays de Brie vous a été transmis avec la convocation de la réunion de conseil municipal.

✓ **Questions diverses**

- **Site Internet** : Mme le Maire informe les élus qu'un accord a été donné à la Communauté d'Agglomération Coulommiers Pays de Brie, fin septembre, pour le développement d'un nouveau site internet pour notre commune. Le futur site internet aura un thème identique à celui du site de la Communauté de Communes. Le coût du développement de 600 € TTC sera à la charge de la commune. La formation, l'hébergement du site et la gestion du nom de domaine seront à la charge de la Communauté d'Agglomération.

- **Marché de réhabilitation du secrétariat de Mairie** : Mme le Maire présente la proposition de M. Talfumier pour les missions de coordination en matière de sécurité et de protection de la santé. Ce devis s'élève à 2 102,40 € et sera retenu.

- **Devis pour le changement de deux fenêtres en Mairie** : Mme le Maire informe le conseil du changement de deux fenêtres simple vitrage dans les bureaux de la Mairie. Le devis de la société Le Rabot et l'Herminette a été accepté en date du 12 octobre 2020, pour un montant HT de 3 805,26 €.

- **Remerciements** de la part des Restaurants du Cœur pour la subvention allouée en 2020.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h00.

Ont signé au registre les membres présents.

PUBLIE LE 16 OCTOBRE 2020.